

Moulins → Vivre son pays

ÉCHAFAUDAGE ■ La présidente de l'office HLM de Moulins Evoléa assignée au tribunal par l'entreprise Beauflils

Le chantier des Gâteaux devant la justice

Exaspérée d'être pointée du doigt pour les retards des travaux de réhabilitation du quartier des Gâteaux, l'entreprise Beauflils a décidé de poursuivre la présidente d'Évoléa en justice.

Alexandre Chatenet
alexandre.chatenet@centrefrance.com

Dans le cadre du chantier de rénovation thermique de la résidence « Les Gâteaux » à Moulins, Nicole Tabutin, la présidente de l'office HLM moulinois Evoléa (*), vient d'être assignée à comparaître devant le tribunal correctionnel de Moulins, le 8 juillet prochain, pour « propos diffamatoires portant atteinte à l'honneur de la SARL Beauflils » lors du conseil municipal qui s'est tenu le 27 mai dernier.

Tout vient d'un différend concernant l'échafaudage (nos éditions du 24 février et du 12 juin). Un échafaudage dont l'appel d'of-

fres avait été remporté par l'entreprise Da Silva et qui, au final, ne correspondait pas au souhait de l'entreprise Beauflils devant s'occuper de la façade : « Nous demandions d'apporter des modifications à ce lot, notamment sur la largeur de l'échafaudage et sur le monte-charge, explique François-Xavier Beauflils, afin d'optimiser le chantier et de sécuriser au maximum les salariés qui allaient travailler sur la façade ».

Tribunal administratif

« Ce que nous nous étions engagés à faire, répond José Da Silva. On a fait croire qu'il y avait une mésentente entre les deux entreprises et que ce sont elles qui ralentissaient le chantier. C'est totalement faux. Nous avons toujours travaillé en bonne intelligence. Nous étions prêts à répondre aux requêtes de sécurité demandées par l'entreprise Beauflils ».



RÉHABILITATION. L'entreprise Beauflils réclamait des modifications sur l'échafaudage afin d'optimiser le chantier et de le sécuriser pour ses salariés. PHOTO PHILIPPE BIGARD

Évoléa (encore Moulins Habitat à l'époque) a procédé à la « résiliation pour faute aux frais et risques » du lot concernant l'échafaudage le 11 avril 2019. Un recours a alors été déposé au tribunal administratif de Clermont par l'entreprise Da Silva.

« Nous voulons dénoncer

un procédé d'un autre temps parfaitement déloyal », explique M^{me} Gilles-Jean Portejoie, conseil de José Da Silva dans cette affaire. José Da Silva reproche aussi aux appels d'offres d'avoir eu « un cahier des charges trop succinct. Le dossier a été bâclé par la maîtrise

d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ».

Un nouvel appel d'offres est ensuite passé par Evoléa, pour un montant supérieur (passant de 344.193 € à 571.280 € HT). Il a été remporté par une autre entreprise, proposant un échafaudage moins large de 10 cm que celui demandé par l'entreprise Beauflils. Le lot est donc une nouvelle fois modifié et s'envole à 932.580 € (HT). Et les travaux de façade n'ont pas pu débiter le confinement arrivant.

Le 8 avril 2020, le bailleur social décide finalement de retirer le marché à l'entreprise Beauflils, sur le motif « d'intérêt général ». « On nous impute le retard du chantier et d'avoir tenu des propos dénigrants et déplacés à l'égard des autres intervenants du chantier. C'est faux. Les victimes, ce sont nos deux entreprises et les

locataires des Gâteaux », rétorque François-Xavier Beauflils.

Nicole Tabutin réagit, à notre demande : « J'ai été interrogé par un élu à la fin du conseil municipal alors que la question n'était pas à l'ordre du jour. Dans un souci de transparence, et spontanément, j'ai expliqué pourquoi Evoléa a été contraint de constater l'impossibilité de poursuivre le chantier en raison de la mésentente chronique de certaines entreprises. Je ne me suis pas permis d'émettre un jugement. Nous avons agi pour l'intérêt général des locataires, pour leur bien vivre, et pour qu'ils n'aient plus à subir les travaux et que le chantier se poursuive dans les meilleures conditions. Je ne souhaite pas polémiquer ».

(* Également 1^{er} adjoint du maire sortant de Moulins, candidate aux municipales sur sa liste, et conseillère départementale.

JOUR ET NUIT

ALLIER ■ Les contrôles de l'EDSR du week-end

Les gendarmes de l'escadron départemental de sécurité routière ont effectué différents contrôles, le week-end dernier, sur les routes de l'Allier. **Alcoolémie.** Un conducteur du Puy-de-Dôme a été contrôlé avec 1,02 g d'alcool dans le sang sur la RD 21 à Varennes-sur-Allier. Il était également positif au cannabis et présentait un défaut de permis de conduire.

Vitesse. Un conducteur de 23 ans originaire de l'Orne a

été contrôlé à 176 km/h au lieu de 110 km/h sur l'A 71 à Targat et, toujours sur l'A 71, un autre automobiliste de 47 ans de l'Indre-et-Loire à 172 km/h au lieu de 130. Un conducteur de l'Allier de 29 ans à 145 km/h au lieu de 80 sur la RD 6 à Saint-Pourçain-sur-Sioule. Un automobiliste du Puy-de-Dôme de 25 ans à 122 km/h au lieu de 80 à Biozat.

TRÉVOL ■ Vol de carburant

Le réservoir d'un tracteur a été siphonné au lieu-dit Les Brays entre dimanche 22 h 30 et lundi 6 h 30. 200 litres de GNR ont été dérobés.

À NOTER

BOURBON-L'ARCHAMBAULT. Secours Catholique. L'équipe du Secours catholique a rouvert ses boutiques solidaires. On peut avoir, de nouveau, accès à la boutique-vêtements et à la brocante, les lundis et jeudis, de 14 à 17 h. Le port du masque est obligatoire et les mesures de distanciation doivent être respectées. Les aides aux personnes, effectuées dans des conditions particulières ces derniers mois, reprennent comme avant. Les bénéficiaires sont reçus sans rendez-vous les lundis et jeudis, de 14 à 17 h. Dans le cas où ces personnes ne peuvent se déplacer, deux bénévoles sont prêts à les rencontrer à leur domicile. L'accueil-café a été prévu dans la cour. Sur le plan spirituel, un partage d'évangile a lieu tous les mardis, de 18 à 19 h 30. Les personnes intéressées passeront par l'entrée rue du Lieutenant-Colonel Dubost. Repas-partage d'amitié et ouvertures du samedi : pas de reprise avant l'automne. ■

LURCY-LÉVIS. Déchetterie. En raison de travaux d'agrandissement et de mise aux normes, la déchetterie de Lurcy-Lévis sera fermée du 29 juin au 17 juillet. Mais le Sictom nord Allier va installer, à proximité de l'ancien stade, une déchetterie mobile, ouverte uniquement les vendredi et samedi, de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30. Elle accueillera les papiers et cartons, ainsi que les déchets verts. Des colonnes aériennes, accessibles en permanence, seront également à disposition pour la collecte des papier/cartons, déchets verts et du verre. La déchetterie rouvrira le 21 juillet. ■

SAINT-MENOUX. Bibliothèque. La bibliothèque va rouvrir mercredi 24 juin. L'accès au bâtiment sera soumis au port du masque obligatoire, le nombre de personnes sera limité à 3 (2 adhérents et le bénévole de permanence). Les portes seront préalablement ouvertes et bloquées au début de chaque permanence. Les adhérents seront invités à se laver les mains aux sanitaires avant d'accéder aux livres, du gel hydroalcoolique sera déposé sur le bureau pour ceux qui souhaiteraient à nouveau se laver les mains. Le bénévole de permanence veillera au respect des gestes barrières et à la limite des personnes dans le bâtiment. Les jours et horaires de permanence restent inchangés : le mercredi, de 10 h 30 à 12 heures, et le premier samedi de chaque mois, de 10 h 30 à 11 h 30. ■

ÉCHOS CITÉ

AVERMES ■ Jurés d'assises

Le tirage au sort des jurés d'assises devant permettre l'établissement de la liste annuelle départementale du jury d'assises sera effectué publiquement, jeudi 25 juin, à 17 heures, à la mairie. ■

YZEURE ■ Conseil municipal

Le conseil municipal nouvellement installé se réunira, jeudi 25 juin, à 18 h 30, salle de démocratie locale.

LE DONJON

Vous cherchez un complément de revenu

**Vous êtes disponible
Entre 4h et 7 heures**

devenez

Distributeur de Presse

la montagne

- Véhicule obligatoire (2 ou 4 roues)
- Secteur de distribution : Bert, Le Donjon, Liernolles, Montcombroux



- Livraison du Lundi au Samedi
- Travail sous statut de travailleur indépendant (Vendeur Colporteur de Presse)
- Revenus estimés de 630€ net mensuel sur une base de 2h00 de travail quotidien

Contact :
Envoyer votre CV à

laurent.mocydiaz@centrefrance.com

789677

Municipales 2020

SAINT-GÉRAND-DE-VAUX

La liste d'union communale présente trois candidats



LISTE D'UNION COMMUNALE. Les trois candidats : Aude Tranchecoste, Jean-Emmanuel Finat et Angéli Martens (de gauche à droite).

La liste d'union communale sera présente au second tour des municipales, à Saint-Gérand-de-Vaux, avec Angéli Martens, Aude Tranchecoste et Jean-Emmanuel Finat.

Ces trois candidats souhaitent se mobiliser pour « un accompagnement citoyen fort au sein de la

commune, mettre en avant le potentiel et les atouts qu'offre le village, le promouvoir pour attirer de nouveaux habitants et artisans afin de faire vivre l'école et le commerce existant et maintenir une qualité de vie. Le tout en se tournant résolument vers l'avenir ». ■